

Assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance

Le jeudi 25 mai 2023 de 16 h à 18 h 45

par visioconférence et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Véronique Béguet (a quitté au point 14.5), Normand Côté (a quitté au point 8), Mary Cruden, Frédéric Dimanche, Rodrigue Gilbert (quitté au point 12), Alexandre Guertin, Louise Hurteau (vice-présidente), Steve Kawe (quitté au point 12), Suzanne Kemenang, Paulin Mulatris, Fabrice Manga Nana, Jacques Naud (président), Pierre Ouellette (recteur), Francis Pomerleau, Nicolas Sabourin, Carine Tuekam et Hela Zahar.

MEMBRES EXCUSÉ·E·S :

Thomas Chiasson-LeBel, Denis Larose, Sabine Soumare et Paul Rouleau.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Emanuel da Silva

PERSONNE INVITÉE : Nicole Desloges

PERSONNES CONVOQUÉES :

À la séance à huis clos :

Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration)
Francine Rivard (Directrice Initiatives stratégiques)

À la séance publique :

Ramatou Barry (Directrice des ressources humaines), Danielle Bennett (Registraire), Luc Blanchette (Directeur des services académiques), Mareva Cestor (Directrice du Carrefour francophone du savoir et de l'innovation), Audrey Dufour (Directrice principale au développement philanthropique), Édith Dumont (Vice-rectrice, Partenariats, collectivités et relations internationales), Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration), Danielle Galipeau (Gestionnaire de projets et de risques), Rafik Kourdali (Directeur des finances), Carole Nkoa (Vice-rectrice adjointe, Recrutement, communications et philanthropie) et Danielle Vadius (Directrice de la formation sur mesure et du développement des affaires).

*** SÉANCE À HUIS CLOS ***

Aucun procès-verbal des discussions à huis clos n'est rédigé, mais les décisions prises sont notées.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS.

Le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de gouvernance ainsi qu'à Nicole Desloges en tant que personne invitée du Conseil de gouvernance

jusqu'en avril 2024, mais aussi à Gilles Fortin et Francine Rivard en tant personnes convoquées à la séance à huis clos de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos est proposée par Jacques Naud appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil de gouvernance reçoit, pour information, le rapport confidentiel du comité exécutif sur la version préliminaire d'un plan stratégique sur cinq ans (2023-2028) pour l'Université.

4. FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance à huis clos et pour ouvrir la séance publique est proposée par Jacques Naud, appuyée par Francis Pomerleau et approuvée à l'unanimité.

*** SÉANCE PUBLIQUE ***

5. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux personnes convoquées à la séance publique de l'assemblée ordinaire. Il en profite aussi pour remercier tout le travail d'Édith Dumont en tant que vice-rectrice aux Partenariats, Collectivités et Relations internationales et dont le mandat d'une durée de trois ans s'achève en date du 16 juin 2023.

Le président du Conseil de gouvernance félicite aussi deux membres internes pour le renouvellement de leur mandat au sein du Conseil de gouvernance, et ce, pour une durée d'un an. D'une part, il s'agit de Véronique Béguet, réélue par le corps professoral et d'autre part, Fabrice Manga Nana, réélu par le corps étudiant.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Naud, appuyée par Mary Cruden et approuvée à l'unanimité.

6. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit n'est déclaré. Le président du Conseil de gouvernance rappelle aussi aux membres qu'ils sont tenus de veiller aux meilleurs intérêts de l'Université dans son ensemble.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 29 mars 2023 est proposée par Nicolas Sabourin, appuyée par Francis Pomerleau, et approuvée à l'unanimité.

8. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

En tant que président du comité exécutif, le président du Conseil de gouvernance présente son rapport sur la nomination d'une personne membre externe du Conseil de gouvernance.

Dans le cadre du renouvellement des membres externes du Conseil de gouvernance, le comité exécutif a demandé, le 24 novembre 2022, au Conseil de gouvernance de lui identifier de nouvelles personnes candidates pour assurer un bassin de candidatures diversifié qui répond aux besoins identifiés dans la matrice des compétences des membres externes du Conseil de gouvernance.

Quand la Cheffe de la fonction publique de l'Ontario a annoncé, le 24 janvier 2023, que Marie-Lison Fougère allait prendre sa retraite de la fonction publique de l'Ontario le 31 mars 2023, le comité exécutif du Conseil de gouvernance a commencé à examiner son profil.

Madame Fougère a mené une carrière de 32 ans à la fonction publique de l'Ontario. À ce titre, elle a occupé un large éventail de postes de haute gestion dans différents ministères et a mené à bien une gamme de portefeuilles touchant les politiques publiques de l'Ontario. Parmi les dossiers auxquels son apport s'est avéré important, figurent: la création des douze conseils scolaires de langue française, l'introduction de la maternelle et du jardin à temps plein dans les écoles de langue française, la gouvernance autonome de TFO, la création du poste de Commissaire aux services en français, la formation en milieu de travail dont le programme 'Deuxième Carrière', la mise sur pied du Conseil ontarien d'articulation et de transferts de l'Ontario, la création de l'Université de l'Ontario français et la modernisation de la *Loi sur les services en français*. De 2015 à 2023, Mme Fougère a exercé les fonctions de sous-ministre, respectivement, au sein des ministères de la Formation, des Collèges et des Universités, des Services aux aînés et à l'accessibilité, des Soins de longue durée, de la Condition féminine et des Affaires francophones.

Le comité exécutif du Conseil de gouvernance est ravi que Madame Fougère soit prête à siéger au Conseil de gouvernance à titre de membre externe pour un mandat de trois ans et à présider le comité des affaires académiques.

Le comité exécutif recommande au Conseil de gouvernance d'adopter la résolution ci-dessous qui respecte les articles 9(1)1.2.(iii) et 10.3. de la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE Marie-Lison Fougère soit nommée à titre de membre externe par le Conseil de gouvernance pour un mandat de trois ans à partir du 25 mai 2023.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Francis Pomerleau	Adoptée à l'unanimité

9. RAPPORT DU RECTEUR

Le président du Conseil de gouvernance invite le recteur à présenter son rapport qui résume les activités principales de la haute direction depuis l'assemblée du Conseil de gouvernance du 29 mars 2023.

Au niveau du rectorat, le recteur mentionne le mandat du Groupe d'experts pour la viabilité financière dans le secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario qui doit formuler des conseils au ministère des Collèges et Universités qui permettront au secteur de maintenir une assise financière solide et d'offrir la meilleure expérience étudiante possible. Le Groupe d'experts a invité les universités financées par les fonds publics de l'Ontario de répondre à une série de

questions en présentant un mémoire écrit de 3000 mots. La haute direction de l'Université a mené une consultation interne le 5 mai 2023, ouverte aussi aux membres du Conseil de gouvernance, et a soumis un mémoire écrit le 12 mai 2023.

Sur le plan du vice-rectorat aux Partenariats, Collectivités et Relations internationales (VR-PCRI), le recteur mentionne aux membres la signature d'une entente de collaboration avec l'Université Lumière Lyon 2 et remercie Stéphane Roche, responsable par intérim du Pôle d'études et de recherche sur les environnements urbains, ainsi que l'appui du consortium Avantage Ontario et de l'ambassadeur du Canada en France.

Il mentionne aussi l'état d'avancement de l'adhésion de l'Université avec le Conseil des universités de l'Ontario/Council of Ontario Universities (COU) et que l'Université deviendra normalement membre à titre provisoire à partir du 1^{er} juillet 2023.

Sur le plan du vice-rectorat aux études et à la recherche, le recteur informe aussi les membres de l'approbation de la politique institutionnelle de l'assurance qualité ainsi que du lancement du premier programme de mobilité étudiante en apprentissage expérientiel avec l'Université de Montréal.

Sur le plan du vice-rectorat à l'administration, il rappelle aux membres la finalisation de la version préliminaire d'un plan stratégique sur cinq ans (2023-2028) pour l'Université.

Sur le plan du recrutement étudiant, le recteur mentionne que le Registrariat a actuellement - en date du 10 mai 2023 - 1244 demandes d'admission pour les quatre baccalauréats spécialisés et 145 demandes d'admission pour le baccalauréat en éducation (B.Éd). En se référant au tableau des demandes d'admission du Registrariat, il y a donc une nette augmentation des demandes d'admission comparée à 2022.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES, DE L'AUDIT ET DES INFRASTRUCTURES

- 10.1. Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour décision, son rapport sur la bourse d'exonération partielle des droits de scolarité uniquement pour l'année universitaire 2023-2024 et aux étudiantes et étudiants internationaux inscrits en 1^{re} année à un programme de baccalauréat initial.

Le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures invite à son tour le vice-recteur à l'administration à présenter les détails clés sur la bourse d'exonération partielle des droits de scolarité uniquement pour l'année universitaire 2023-2024 et aux étudiantes et étudiants internationaux inscrits en 1^{re} année à un programme de baccalauréat initial.

Selon l'article 18(1)(i) de la Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français, le Conseil de gouvernance a le pouvoir de fixer des droits de scolarité et des droits pour les autres services qu'offre l'Université. Les droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux ne sont pas réglementés par le gouvernement de l'Ontario.

Le 29 mars 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé la recommandation du maintien des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux actuellement inscrits à l'UOF au même niveau que 2022-2023 et l'augmentation de 10% des droits de scolarité pour les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants internationaux commençant leurs études en 2023-2024.

Les droits de scolarité pour la nouvelle cohorte d'étudiantes et d'étudiants internationaux en 2023-2024 passeraient de 333,33 \$ par crédit, ou 10 000 \$ par année, à 366,66 \$ par crédit, ou 11 000 \$ par année pour les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein à un programme de baccalauréat initial.

Les étudiantes et les étudiants actuellement inscrits à l'UOF continueront à payer le même taux qu'en 2022-2023 jusqu'à la fin de leurs études. L'Université propose d'appliquer une bourse d'exonération partielle des droits de scolarité internationaux allant jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour celles et ceux inscrits en 1^{re} année à la rentrée universitaire 2023-2024.

L'exonération sera appliquée à raison de 33,33 \$ par crédit pour toute nouvelle inscription d'étudiantes et d'étudiants internationaux en automne 2023 et en hiver 2024.

Lors de la réunion du comité des finances, de l'audit et des infrastructures, le 17 mai 2023, le comité a voté en faveur de recommander l'adoption de la résolution ci-dessous.

Les membres du comité ont souligné l'importance pour l'administration de l'Université d'avoir une communication simple et transparente avec les membres du corps étudiant.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve la création d'une bourse d'exonération des droits de scolarité représentant 33,33 \$ par crédit jusqu'à un maximum de 1 000 \$. La bourse sera appliquée uniquement pour l'année universitaire 2023-24 aux étudiantes et étudiants internationaux s'inscrivant pour une première fois à un programme de baccalauréat initial à l'automne 2023 ou hiver 2024 à l'UOF. L'exonération ne peut être reconduite ou reportée.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Alexandre Guertin	Carine Tuekam	Adoptée à l'unanimité

- 10.2. Le président du Conseil de gouvernance invite le président du comité des finances, de l'audit et des infrastructures à présenter, pour décision, son rapport sur les droits de scolarité du Baccalauréat en administration des affaires en 2024-2025.

Le vice-recteur à l'administration informe les membres que le 5 janvier 2023, le Conseil de gouvernance a approuvé la création du programme de baccalauréat spécialisé en administration des affaires.

Le programme est actuellement à l'étude à la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario (CÉQEP) et l'Université anticipe que le ministère des Collèges et Universités (MCU) va demander à l'UOF de proposer des droits de scolarité pour ce nouveau programme. L'Université attend le consentement de la ministre des Collèges et Universités de l'Ontario pour annoncer et offrir le programme de baccalauréat spécialisé en Administration des affaires à partir de l'année universitaire 2024-2025, ainsi que l'approbation concernant l'admissibilité au financement par les fonds publics de l'Ontario du programme offert par l'Université.

L'Université propose les droits de scolarité suivants au baccalauréat en administration des affaires pour l'année académique 2024-2025 (voir le tableau suivant) :

Tableau 2 : Droits de scolarité du baccalauréat en administration des affaires	Domestiques	Domestiques hors Ontario*	Internationaux
Cohorte 1 : 2024-2025	246 \$ / crédit soit 7 380 \$/an	258 \$ / crédit soit 7 740 \$/an	444 \$ / crédit soit 13 320 \$

Lors de la réunion du comité des finances, de l'audit et des infrastructures, le 17 mai 2023, le comité a voté en faveur de recommander l'adoption de la résolution ci-dessous. Les membres du comité ont demandé au vice-rectorat à l'administration de justifier le taux d'augmentation différentielle de 21 % dans les droits de scolarité des autres programmes de baccalauréat spécialisé. Ce taux est basé sur les prévisions budgétaires. Comparé aux autres universités dans l'analyse d'échelonnage, l'UOF a des droits de scolarité peu élevés pour les étudiantes et les étudiants internationaux et assez élevés pour les étudiantes et les étudiants domestiques. L'Université estime que la demande pour un tel programme justifie des frais plus élevés et que les coûts pour un tel programme sont généralement plus élevés que des programmes en sciences humaines. Le vice-recteur à l'administration rappelle que l'Université offre un régime de bourses financières pour appuyer les étudiantes et les étudiants domestiques.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance fixe les droits de scolarité du baccalauréat spécialisé en administration des affaires en 2024-2025 à 7 380 \$ pour les étudiantes et étudiants domestiques et 13 320 \$ pour les étudiantes et étudiants internationaux.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Hela Zahar	Adoptée à l'unanimité

11. RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

Le président du Conseil de gouvernance invite le vice-recteur aux études et à la recherche (VRER) à présenter pour décision son rapport sur un travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat en santé mentale.

Le vice-recteur aux études et à la recherche présente aux membres du Conseil de gouvernance le contexte général de la création du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale. Le VRER rappelle que la planification stratégique de l'UOF, qui découle du rapport de 2017 du Conseil de planification pour une université de langue française, priorise une programmation d'études et de recherche avec un volet qui répond aux besoins pressants de formation et de main-d'œuvre dans des secteurs clés de services pour les collectivités francophones de l'Ontario, dont les secteurs des soins de santé.

De plus, il rappelle que parmi les objectifs du recteur en 2022-2023, approuvés par le Conseil de gouvernance en juin 2022, un programme de baccalauréat en psychologie et santé mentale était une cible pour assurer que les programmes d'études de l'UOF répondent tant aux besoins des étudiantes et des étudiants qu'aux besoins du marché du travail. En juin 2022, plus récemment,

en mars 2023, un rapport du Conseil des technologies de l'information confirme que le domaine de la santé est en forte demande et croissance depuis 2017.

Le VRER mentionne que le processus de développement du programme en santé mentale a commencé avec une première étude interne à la fin de 2022, suivi par un examen approfondi et une analyse comparative de plus de 50 programmes existants de premier et de deuxième cycles.

Des séances de consultation ont été menées en mars 2023 auprès des membres du corps professoral et du corps étudiant de l'UOF, en plus des membres de la communauté.

Les commentaires d'intervenants internes et externes ont été intégrés dans l'élaboration de la proposition du programme en santé mentale de l'UOF et dans la création de liens avec les autres programmes d'études à l'UOF. Il mentionne aussi que le professeur Franco Vaccarino, neuroscientifique, consultant chez Vaccar Consulting Inc. / professeur du département de psychologie de l'Université de Guelph / ancien recteur et vice-chancelier de l'Université de Guelph / ancien vice-président exécutif et de recherche du Centre de toxicomanie et de santé mentale à Toronto (CAMH - le plus grand hôpital d'enseignement en santé mentale au Canada) a joué un rôle essentiel dans la conception de la structure du programme d'études en santé mentale de l'Université.

Un autre expert externe, le professeur Benoît Mulsant (Département de Psychiatrie de l'Université de Toronto), a aussi donné son avis sur la conceptualisation du programme proposé en tant que psychiatre, administrateur en santé mentale et chercheur universitaire. Ce dernier a trouvé qu'une des forces du programme est son ampleur des études en santé mentale tout en préparant les étudiantes et les étudiants aux programmes de maîtrise en santé publique et en psychothérapie.

Tout d'abord, il explique que le programme proposé est une action concrète visant à répondre aux besoins en santé mentale des Franco-ontariens, mais aussi à contribuer à l'avancée de la compréhension du domaine de la santé mentale. Ce programme regroupera un ensemble de cours de nature transdisciplinaire, socialement pertinents et au cœur des enjeux nouveaux et émergents qui mettent en évidence l'évolution dynamique et la croissance du domaine de la santé mentale.

Au niveau des études en santé mentale, l'UOF deviendra une destination de choix pour les étudiantes et les étudiants franco-ontariens, franco-canadiens et francophones internationaux, ainsi que pour celles et ceux qui souhaitent suivre une formation de première classe en études de santé mentale dans un contexte de langue française. De plus, les sujets aborderont la nature dynamique de la compréhension de la santé mentale et de la maladie mentale, des déterminants sociaux de la santé et de leurs liens avec les processus sociétaux, la communauté et les politiques plus larges, et la santé mentale individuelle de point de vue psychologique et clinique.

Le VRER explique au comité que la structure du programme proposé comprend 120 crédits, requis pour un baccalauréat spécialisé. Alors que le programme garantit une formation complète en études de la santé mentale, couvrant les perspectives cliniques, éducatives et sociales, les étudiantes et les étudiants pourront opter pour l'un des trois domaines de concentration suivants :

1. Perspectives sociales, politiques et communautaires de la santé mentale
2. Perspectives éducatives et développementales de la santé mentale
3. Perspectives cliniques de la santé mentale

L'étendue et la profondeur des options d'études du programme d'études ainsi que la flexibilité de choisir différents domaines de concentration sont conçus pour fournir aux étudiantes et aux

étudiants une éducation de premier cycle qui peut être le mieux adapté à leurs intérêts individuels, ainsi d'être bien positionné pour divers programmes de niveau de maîtrise postuniversitaire ainsi de possibilités d'emplois. Le programme actuel établit un équilibre entre l'accent mis sur l'innovation pédagogique et le positionnement stratégique pour les possibilités d'emploi et de carrière actuelles.

Les membres du comité félicitent l'équipe du vice-rectorat aux études et à la recherche (VRER) ainsi que l'expert, Franco Vaccarino, absent lors de cette assemblée, pour l'excellent travail sur la proposition du programme de baccalauréat spécialisé en santé mentale et qui répond aux besoins de services en santé mentale dans la communauté francophone en Ontario. Les membres s'interrogent sur la date de démarrage prévue pour le programme en santé mentale et si le programme est centré sur les domaines de la médecine.

Le VRER répond que ce programme débutera en septembre 2024, et ce, si seulement le Conseil de gouvernance approuve lors de son assemblée ordinaire du 11 juillet 2023 la création du baccalauréat spécialisé en santé mentale et le dépôt de la demande pour consentement ministériel. Par ailleurs, le VRER souligne que ce programme est unique et transdisciplinaire et que l'on peut facilement faire des liens avec nos programmes existants basés sur les domaines sociaux et de l'éducation. Une autre membre se demande s'il y a eu une étude sur la santé numérique et où se situe ce programme par rapport aux besoins du marché (services sociaux ou cliniques). Selon l'expert externe, le VRER mentionne qu'il y a effectivement un lien à faire entre les enjeux de la santé mentale et le numérique et qu'il faut prendre en compte la mise en place d'une éventuelle quatrième concentration portant sur ce domaine, mais il faut garder à l'esprit les coûts seront probablement assez élevés. Le recteur rappelle que le rapport du Conseil des technologies de l'information confirme que le domaine de la santé est en forte demande et croissance depuis 2017 et que le rôle du comité des affaires académiques est d'analyser la viabilité financière du programme du baccalauréat spécialisé en santé mentale.

Lors de la réunion du comité des affaires académiques du 16 mai 2023, le comité a validé l'alignement stratégique et la viabilité financière d'un tel programme et recommande l'adoption de la résolution suivante :

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve un travail exploratoire pour le développement d'une demande de consentement ministériel pour un baccalauréat spécialisé en santé mentale.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Normand Côté	Louise Hurteau	Adoptée à l'unanimité

12. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

12.1 Le président du Conseil de gouvernance invite la présidence du comité de gouvernance et d'éthique à présenter pour décision son rapport sur la révision du règlement administratif numéro 3.

Le 19 septembre 2018, le Conseil de gouvernance a adopté les quatre règlements administratifs suivants nécessaires pour l'autoréglementation des deux grandes instances de gouvernance et pour le fonctionnement corporatif de l'Université :

- Le règlement no 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français.
- Le règlement no 2 : Règlement sur les affaires bancaires de l'Université de l'Ontario français.
- Le règlement no 3 : Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français.
- Le règlement no 4 : Règlement administratif du Sénat de l'Université de l'Ontario français.

Ces règlements doivent faire l'objet d'une révision au moins tous les trois ans. Depuis 2021, le comité de gouvernance et d'éthique travaille sur la révision des règlements numéros 1 et 3.

Après la révision du règlement numéro 3 lors des réunions du 1^{er} mars et du 12 mai 2023, le comité de gouvernance et d'éthique recommande l'adoption de la résolution ci-dessous.

Le travail de révision du règlement numéro 3 a permis de mettre à jour le document en éliminant certaines redondances, en ajoutant la nomination d'une gouverneure ou d'un gouverneur émérite, en précisant les décisions prises par le comité exécutif et une définition des affaires confidentielles, en reformulant certaines phrases pour les rendre plus claires, et en apportant les modifications spécifiques déjà adoptées par résolution du Conseil de gouvernance dans les derniers mois, dont notamment la composition et le mandat de plusieurs comités du Conseil. Le Secrétaire général présente aux membres les modifications les plus importantes.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte la révision et les modifications du règlement numéro 3 : Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Louise Hurteau	Nicolas Sabourin	Adoptée à l'unanimité

- 12.2 Le président du Conseil de gouvernance invite la présidence du comité de gouvernance et d'éthique à présenter pour décision son rapport sur la matrice collective de compétences et d'expériences des membres du Conseil de gouvernance.

Selon l'article 9.4.2.(d) du règlement numéro 3 : Règlement administratif du Conseil de gouvernance, le comité de gouvernance et d'éthique doit élaborer et recommander pour approbation une matrice collective de compétences et d'expériences des membres du Conseil de gouvernance.

La première version d'une matrice collective de compétences et d'expériences des membres du Conseil de gouvernance a été développée par la présidente du Comité technique de mise en œuvre de l'UOF et son équipe en février 2018, avant la nomination des membres du premier Conseil de gouvernance par le gouvernement provincial en avril 2018.

À cette époque, dans le démarrage de l'Université, quand le Conseil de gouvernance exerçait aussi les fonctions du Sénat, il était important d'avoir des membres externes du Conseil avec des compétences et de l'expérience dans le milieu universitaire. En 2021, avec l'arrivée des membres internes au Conseil de gouvernance et avec le lancement du Sénat en novembre 2021, le besoin d'avoir parmi les membres externes une compétence dans le milieu universitaire a été remplacé par une compétence dans le numérique et l'intelligence artificielle.

En 2022, quand le comité des affaires académiques du Conseil de gouvernance a commencé à évaluer la viabilité financière des programmes d'études et à recevoir les recommandations du Sénat pour la création de nouveaux programmes d'études, plusieurs membres ont trouvé qu'il manquait, parmi les membres externes du Conseil, des compétences dans le milieu universitaire.

Lors de la dernière réunion du comité de gouvernance et d'éthique le 12 mai 2023, le comité a voté en faveur de recommander au Conseil de gouvernance de modifier la matrice collective de compétences et d'expériences en ajoutant la compétence suivante « Expertise dans le milieu universitaire » et en ajoutant la protection de l'information à la compétence en « Numérique et intelligence artificielle ».

Les membres du comité ont aussi discuté du besoin de renforcer des valeurs transversales au sein du Conseil de gouvernance comme la responsabilité sociale organisationnelle et un souci pour le développement durable afin de comprendre l'impact de l'Université sur la société et l'environnement. Ces valeurs sont déjà identifiées dans les « Valeurs et qualités personnelles et professionnelles requises pour agir comme membre du Conseil de gouvernance ».

Une fois les modifications à la matrice adoptées, le président souhaite que les membres du Conseil de gouvernance remplissent un formulaire d'autoévaluation des compétences et des expertises dans la matrice.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte les modifications à la matrice collective de compétences et d'expériences des membres du Conseil de gouvernance		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Louise Hurteau	Francis Pomerleau	Adoptée à l'unanimité

13. RAPPORT DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LEVÉE DE FONDS

Le président du Conseil de gouvernance invite la directrice principale au développement philanthropique à présenter, pour décision, son rapport sur le mandat et la composition du comité stratégique de développement et de levée de fonds.

La directrice principale au développement philanthropique rappelle aux membres que le comité stratégique de développement et de levée de fonds a été créé comme comité ad-hoc par résolution du Conseil de gouvernance le 15 janvier 2019.

Le mandat du comité n'a pas été clairement spécifié en 2019, mais le comité était responsable de réviser le plan stratégique de la campagne de financement et de le recommander au Conseil de gouvernance pour approbation. C'est aussi ce comité qui assure la mise en œuvre et qui valide l'adoption, la modification et l'abrogation des politiques de l'Université concernant la campagne de financement.

Après quatre ans de fonctionnement, le comité recommande au Conseil de gouvernance de le rendre permanent et de définir son mandat et sa composition dans le règlement administratif numéro 3. Lors de la dernière réunion du comité, le 17 mai 2023, le comité a recommandé un

nouveau nom « comité de développement philanthropique » pour le comité et a défini la composition et le mandat du comité comme suit :

Composition du comité :

Le comité de développement philanthropique est composé d'au moins quatre (4) membres du Conseil de gouvernance dont au moins trois (3) désignés parmi les membres externes et au plus un (1) membre interne désigné parmi celles et ceux élus en vertu des sous-alinéas 1 iii et v du paragraphe 9 (1) de la Loi. La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration et la directrice principale ou le directeur principal du développement philanthropique sont membres d'office du comité, sans le droit de vote.

Mandat du comité :

Le comité de développement philanthropique assiste le Conseil de gouvernance et lui fait des recommandations en matière de développement philanthropique pour assurer la stabilité, la croissance et la pérennité de l'Université. Ce comité a notamment pour fonction de :

- a) Établir les objectifs de collecte de fonds et approuver la stratégie de développement philanthropique, en collaboration avec la direction du développement philanthropique;
- b) Identifier, cultiver et solliciter des donatrices et donateurs potentiels en collaboration avec la direction du développement philanthropique;
- c) Être des personnes ambassadrices et représenter l'Université dans des événements;
- d) Identifier des membres potentiels pour le présent comité;
- e) Assurer la mise en place et l'application des politiques de développement philanthropique de l'Université et exercer les rôles et responsabilités qui lui sont confiés dans ces domaines;
- f) Faire toute recommandation au Conseil de gouvernance ou produire tout rapport que le comité juge utile dans toute matière qui le concerne;
- g) Évaluer son fonctionnement comme comité et faire l'analyse des résultats recueillis.

Il est mentionné que Rodrigue Gilbert accepte de renouveler son mandat de président du comité pour l'année universitaire 2023-2024.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance transforme le comité stratégique de développement et de levée de fonds en comité permanent de développement philanthropique et approuve la composition et le mandat du comité tel qu'identifiés dans la note de présentation soumise aux membres du Conseil de gouvernance lors de l'assemblée du 25 mai 2023.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Fabrice Manga Nana	Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- 14.1. Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, le processus d'élection de la présidence, de la vice-présidence et des membres du comité exécutif du Conseil de gouvernance.

Dans le cadre général du plan de renouvellement des membres du Conseil de gouvernance approuvé le 29 mars 2023 par le Conseil de gouvernance, le secrétaire général a mené un processus d'élection de deux membres internes pour pourvoir deux postes qui arrivaient en échéance : un poste parmi les membres du corps professoral et un poste parmi les membres du corps étudiant.

Le secrétaire général informe que le 8 mai 2023, à la suite de la période de mise en candidature pour le poste en élection au Conseil de gouvernance parmi les membres du corps professoral, le secrétaire général a confirmé que Véronique Béguet a été élue par acclamation pour un deuxième mandat d'un an.

Le secrétaire général mentionne aussi que le 9 mai 2023, à la suite de la période de validation des bulletins de candidatures reçus pour le poste en élection au Conseil de gouvernance parmi les membres du corps étudiant, le secrétaire général a confirmé qu'il y avait deux personnes candidates sur la liste électorale. La période de vote électronique s'est tenue du 19 au 24 mai 2023. Le 25 mai 2023, le secrétaire général a confirmé que Fabrice Manga Nana a reçu le plus grand nombre de votes exprimés et a été élu pour un deuxième mandat d'un an.

- 14.2 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport sur la nomination d'un membre interne par le recteur.

Selon l'article 9(1)1(ii) de la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*, la rectrice ou le recteur a le pouvoir de nommer une ou un membre interne du Conseil de gouvernance parmi les vice-rectrices et les vice-recteurs ou les autres cadres dirigeants de l'Université. En décembre 2021, le recteur a nommé Paulin Mulatris à titre de membre interne jusqu'au 30 juin 2023 et il a l'intention de nommer Paulin Mulatris pour un deuxième mandat du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 novembre 2024.

- 14.3 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport sur l'élection de la présidence et de la vice-présidence du Conseil de gouvernance.

Selon l'article 15(1) de la [Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français](#), le Conseil de gouvernance élit chaque année une présidente ou un président et au moins une vice-présidente ou un vice-président parmi ses membres externes (à l'exception du chancelier).

Le 29 mars 2023, le Conseil de gouvernance a adopté les modalités d'élection de la présidence et de la vice-présidence du Conseil pour l'année universitaire 2023-2024.

Le 18 mai 2023, après la période de mise en candidature et la validation des candidatures présentées, le secrétaire général a confirmé que les personnes suivantes ont été élues par acclamation : Jacques Naud en tant que président du Conseil de gouvernance et Louise Hurteau en tant que vice-présidente du Conseil de gouvernance.

- 14.4 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour décision, son rapport sur l'élection des membres du comité exécutif du Conseil de gouvernance. Selon l'article 9.7.1 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de*

L'Université de l'Ontario français, les membres du comité exécutif du Conseil de gouvernance sont élus annuellement par et parmi les membres du Conseil de gouvernance avant la fin juin.

Le 18 mai 2023, après la période de mise en candidature et la validation des candidatures présentées, le secrétaire général a confirmé que les personnes suivantes ont été élues au comité exécutif du Conseil de gouvernance par acclamation :

1. Normand Côté : membre externe
2. Nicolas Sabourin : membre interne

Puisqu'il restait deux postes vacants au comité exécutif, le secrétaire général et le président ont recontacté les membres pour sonder leur intérêt à siéger au comité. Suzanne Kemenang (membre externe) et Marie-Lison Fougère (membre externe) ont confirmé leur intérêt à siéger au comité exécutif et leurs candidatures ont été appuyées par le président.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance entérine les résultats des élections de la présidence, de la vice-présidence et des membres du comité exécutif du Conseil de gouvernance pour l'année universitaire 2023-2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Mary Cruden	Francis Pomerleau	Adoptée à l'unanimité

- 14.5. Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, la désignation des membres du Conseil sur les comités du Conseil.

Selon l'article 9.8 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français*, le Conseil désigne les membres des comités du Conseil avant la fin du mois de juin. La durée des mandats à titre de membre et à la présidence des comités est d'un an. Ces mandats sont renouvelables. Une personne peut être désignée pour siéger à plus d'un comité. La présidence des comités du Conseil est assumée par un membre externe du Conseil. Lors de l'assemblée, le secrétaire général présente aux membres la note de présentation reprenant la répartition des membres du Conseil qui seront désignés par le Conseil sur ses comités en 2023-2024.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution
QUE le Conseil de gouvernance approuve la composition des comités du Conseil de gouvernance pour l'année universitaire 2023-2024 comme indiqué dans la note de présentation soumise à l'assemblée ordinaire du 25 mai 2023.
Comité de gouvernance et d'éthique : Louise Hurteau (présidente), Thomas Chiasson-LeBel, Carine Tuekam, Steve Kawe, Jacques Naud (membre d'office), Pierre Ouellette (membre d'office, sans droit de vote)

Personnes invitées (pas membres du CG) : Stacy Churchill, Nicole Desloges

Comité des ressources humaines : Normand Côté (président), Sabine Soumare, Véronique Béguet, Jacques Naud (membre d'office), Pierre Ouellette (membre d'office, sans droit de vote), Gilles Fortin (membre d'office, sans droit de vote)
 Personne invitée (pas membre du CG) : Lynn Roger

Comité des finances, de l'audit et des infrastructures : Alex Guertin (président), Francis Pomerleau, Denis Larose, Thomas Chiasson-LeBel, Jacques Naud (membre d'office), Pierre Ouellette (membre d'office, sans droit de vote), Gilles Fortin (membre d'office, sans droit de vote)

Comité des affaires académiques : Marie-Lison Fougère (présidente), Mary Cruden, Suzanne Kemenang, Carine Tuekam, Fabrice Manga Nana, Jacques Naud (membre d'office), Pierre Ouellette (membre d'office, sans droit de vote), Paulin Mulatris (membre d'office, sans droit de vote)
 Personne invitée (pas membre du CG) : Stacy Churchill

Comité de développement philanthropique : Rodrigue Gilbert (président), Sabine Soumare, Normand Côté, Hela Zahar, Jacques Naud (membre d'office), Pierre Ouellette (membre d'office, sans droit de vote), Gilles Fortin (membre d'office, sans droit de vote), Audrey Dufour (membre d'office, sans droit de vote)

Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Pierre Ouellette	Louise Hurteau	Adoptée à l'unanimité

- 14.6 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son calendrier des assemblées ordinaires du Conseil pour l'année universitaire 2023-2024.

Selon l'article 2.4 du [règlement numéro 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français](#), le calendrier annuel des assemblées ordinaires du Conseil de gouvernance et du Sénat est établi, à titre indicatif, avant le 31 mai de chaque année. Une instance statutaire tient au moins six assemblées ordinaires par année.

Pour l'année universitaire 2023-2024, le secrétaire général informe les membres que le président du Conseil de gouvernance propose huit assemblées ordinaires, dont une qui porte exclusivement sur le budget de l'année financière 2024-2025 et une autre qui porte exclusivement sur les réflexions stratégiques.

Voici les dates proposées :

1. Mercredi 20 septembre 2023
2. Jeudi 9 novembre 2023
3. Jeudi 14 décembre 2023 – réflexion stratégique
4. Mardi 30 janvier 2024
5. Jeudi 21 mars 2024 – budget 2024-2025
6. Mardi 30 avril 2024
7. Mercredi 19 juin 2024
8. Mercredi 14 août 2024

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil de gouvernance soit adopté pour l'année universitaire 2023-2024.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Carine Tuekam	Fabrice Manga Nana	Adoptée à l'unanimité

- 14.7 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour information, son rapport annuel sur les services en français 2021-2022.

Le secrétaire général informe les membres que le présent rapport couvre la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, ce qui représente la première véritable année d'opérations de l'Université avec l'accueil de la première cohorte étudiante et le début des cours en septembre 2021, ainsi que l'ouverture officielle du campus de l'Université au public en novembre 2021.

Le rapport a été approuvé par l'équipe de la haute direction de l'Université le 24 janvier 2023.

L'Université recommande les actions suivantes afin d'améliorer la qualité des services en français en 2022-2023 que les différents secteurs de l'Université continuent à réviser les documents sur le plan linguistique avant de les publier, qu'une vérification annuelle de la signalisation et de l'affichage au campus soit faite par un comité intersectoriel qui inclut des étudiantes et des étudiants et qu'une formation annuelle soit offerte par le secrétariat général sur l'importance de la *Loi sur les services en français* et les obligations de l'Université.

- 14.8 Le président du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter, pour décision, la politique de gestion des ressources documentaires.

Le secrétaire général présente les modifications mineures qui ne changent pas le contenu de la politique, mais qui apportent des précisions et qui sont proposées par le conseiller en gestion des ressources documentaires de l'Université telles que le remplacement de l'expression « ressources documentaires » par « documents administratifs » et la création d'un comité consultatif de gestion des documents administratifs.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance approuve les modifications à la politique de gestion des ressources documentaires qui devient la politique de gestion des documents administratifs.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Jacques Naud	Louise Hurteau	Adoptée à l'unanimité

15. AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Aucune question n'est soulevée.

16. FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée ordinaire est proposée par Jacques Naud, appuyée par Francis Pomerleau, et approuvée à l'unanimité.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'adoption de la résolution pour clôturer l'assemblée est proposée par Jacques Naud, appuyée par Francis Pomerleau, et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 18 h 45.

La prochaine assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le 11 juillet 2023 à 16 h.



Jacques Naud
Président du Conseil de gouvernance



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent procès-verbal : le 11 juillet 2023